



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 3 juillet 2023

Communiqué de presse

Intempéries de mai et juin : le Préfet à l'écoute du monde agricole

Le Tarn-et-Garonne a été touché ces dernières semaines par plusieurs épisodes orageux qui ont causé d'importants dommages aux cultures.

Profitant de l'installation du nouveau mandat de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), Vincent Roberti, préfet de Tarn-et-Garonne, a fait le point avec les organisations professionnelles agricoles, les élus locaux et les structures d'accompagnement du monde agricole sur les dommages causés par ces intempéries et sur l'accompagnement des agriculteurs touchés.

De concert avec les représentants agricoles, la direction départementale des territoires (DDT) a été mobilisée pour réaliser trois missions d'expertise auprès d'un échantillon d'agriculteurs sinistrés. Les constats font état de dégâts très importants : des parcelles de vergers ont été arrachées, des fruits touchés par la grêle ne pourront être commercialisés, des cultures de céréales ont été couchées par le vent ou sont abîmées par les impacts de la grêle.

Ces expertises de terrain, réalisées avec l'appui de la chambre d'agriculture, permettront d'engager en particulier deux dispositifs d'indemnisation :

- le régime des calamités agricoles pour les pertes de fonds ;
- le fonds de solidarité nationale, nouveau dispositif permettant l'indemnisation des pertes de récoltes.

La mutualité sociale agricole (MSA) a mis en place un dispositif de contact et d'écoute pour accompagner les agriculteurs moralement affectés par ce sinistre. Cette action est un exemple concret des travaux de la feuille de route nationale pour la prévention du mal-être dans le monde agricole.

Des remontées seront prochainement faites auprès du ministère en charge de l'agriculture pour la prise en compte des difficultés conjoncturelles du département.